

1^{er} Semestre 2026

DANS CE
NUMERO :

Le mot du maire

**L'équipe
municipale**

Vie locale

Vie des habitants

Vie associative

**Conseil
municipal &
Finances**

Informations



Mairie de Neuville

43 route de la Mairie

19 380 NEUVILLE

Téléphone : 05.55.28.09.88

Courriel : mairie-neuville@wanadoo.fr

Secrétariat : **Fabrine Duchamp-Monteil**, secrétaire générale de mairie & rédacteur.

Horaires du secrétariat de mairie : les lundis de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h ; les mercredis de 12h45 à 15h30 et les vendredis de 9h15 à 12h15.



MOT DU MAIRE

Chers Toutes et Tous ,

Vous n'êtes pas sans savoir que des élections municipales ont eu lieu en mars 2026. Candidat élu, je vous retrouve et vous remercie pour votre soutien.

Au travers de ces pages vous sont présentés les colistiers présents à mes côtés.

La vie communale est rythmée par les naissances, mariages et décès, le budget communal, et les règlementations diverses en matière de vie quotidienne, de bon sens et du bon voisinage : bonne lecture à vous.

Sachez que nous sommes disponibles les adjoints et moi-même pour répondre à vos interrogations ou vous aider dans vos démarches.

Monsieur le Maire : Albert MOISSON au 06.86.52.16.23.

Madame la première adjointe : Elise CHAGOT au 06.08.55.13.01.

Monsieur le deuxième adjoint : Daniel Girardin au 06.22.40.57.44.

Madame la troisième adjointe : Elodie ROUVIN au 06.31.76.07.53.

Et bien évidemment vous pouvez nous retrouver en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat indiquées dans ce bulletin.

Nous vous espérons nombreux à nos côtés pour la plantation du Mai, le 23 août 2026 : renseignez le coupon réponse en fin de bulletin.

A très vite,
Cordialement

Le Maire,
Albert MOISSON

NOUVEAU :

- La « commune de Neuville » est désormais sur Facebook :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61570976674437>

- Le site internet de la commune est terminé ! Il est consultable ici :

<https://www.neuville19.fr/>

Vous y trouverez entre autres : des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux et les bulletins d'informations à compter du présent bulletin...

L'EQUIPE MUNICIPALE

I



Albert Moisson

Maire



Elise Chagot

1^{re} adjointe



Daniel Girardin

2^{ème} adjoint



Elodie Rouvin

3^{ème} adjoint



Daniel Vialette

Conseiller



Mélanie Maisonneuve

Conseillère



Timothée Boutsen

Conseiller



Eliane Laffaire

Conseillère



Christopher Brauge

Conseiller



Sylvie Aguinaga

Conseillère



Franck Carlotti

Conseiller

• Notre nouveau cantonnier :

Depuis le mois d'avril, **Corentin Lassus** occupe le poste de cantonnier de notre commune, à raison de 3 jours par semaine.





• **Le nouveau secrétariat de mairie :**

Au cours de l'été 2025, notre secrétaire **Fabrine**, a pu s'installer dans un secrétariat refait à neuf. La porte vitrée et la verrière permettent d'ouvrir l'espace, qui avec les peintures blanches contribuent à créer un environnement agréable et lumineux pour travailler et recevoir les habitants.

• **Passage au LED du réseau d'éclairage du bourg :**

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, la commune procède au remplacement des ampoules existantes par des ampoules LED, sur les 36 lampadaires du bourg. Les travaux sont prévus au mois de juin.

La FDEE19 – Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, est un syndicat départemental qui accompagne les communes dans la gestion, la modernisation et le développement des réseaux électriques et de l'éclairage public. Elle intervient aux côtés de la collectivité sur ce projet en apportant son expertise technique et un soutien financier. Site internet : www.fdee19.fr



Un Neuvilleois à l'honneur.

Le neuvilleois **Jérémy Forsse**, pâtissier à Argentat, a gagné le concours 2026 du meilleur flan pâtissier de la Corrèze. Quelques semaines plus tard, il a fini à la place très respectable de quatrième au Concours National à Paris. Une distinction de plus pour ce professionnel dont le talent a déjà été plusieurs fois titré.

VIE DES HABITANTS

■ Naissances:

Liam Georgel Maison, né le 16 avril 2025, de Flora Maison et Etienne Georgel.

Lila Poujol, née le 7 juin 2025, de Elodie Rouvin et de Romain Poujol.

Soren Lassus Boumaza, né le 13 mars 2026, d'Elise Boumaza et de Corentin Lassus.

Amnha Beloeil Mantelet, née le 24 mars 2026, de Laëtitia Beloeil et de Fabien Mantelet.

■ Mariages :

- **Béatrice Ballan et Daniel Girardin**, le 3 mai 2025

- **Géraldine Navizet et Julien Vincent**, le 27 septembre 2025



■ Décès :

Pierre Sirieix, décédé le 14 janvier 2025, à 67 ans.

Jérôme Skyrud, décédé le 3 janvier 2026, 98 ans.

Lucien Gavroy dit Pierrot, décédé le 20 janvier 2026, à 89 ans.

Georges Grafoillère dit Jojo, décédé le 27 mai 2026, à 70 ans.



Dessin d'Albin



Dessin de Louison & Marylou

Cette année, la fête votive n'a pas pu être organisée pour plusieurs raisons dont celle de la raréfaction des bénévoles et de leur vieillissement.

Un appel aux bénévoles est lancé pour qu'une édition 2027 ait lieu !

Toutefois et depuis plusieurs années, la commune voit l'augmentation de ses très jeunes habitants...

Albin, Louison et Marylou ont le plaisir de partager leurs dessins pour évoquer notre village. Merci à eux.

Pour le prochain bulletin, les habitants de Neuville, petits et grands sont invités à déposer dans la boîte à idées (sous le préau devant la mairie) : dessins, anecdotes, documents d'archives, recettes de cuisine...

VIE ASSOCIATIVE

Petit retour sur la saison cynégétique 2025/2026, de la Société de Chasse de Neuville, qui s'est déroulée avec passion et engouement.

▪ **Côté chasse**, les prélèvements de sanglier ont été à la hausse avec de nombreux animaux sur le terrain. Notre gestion a permis de limiter les dégâts. La population de cerf progresse avec beaucoup d'animaux observés durant cette année, notre quota a quant à lui été atteint, tout comme le chevreuil qui se porte à merveille sur notre territoire. Sur ces deux dernières espèces, le nombre de prélèvements est attribué par la fédération après consultation. Encore cette année aucun lièvre n'a été introduit sur notre territoire ; quant aux faisans, un seul lâché a été fait le vendredi suivant l'ouverture générale, toujours pour les mêmes raisons que les saisons d'avant, beaucoup trop de prédateurs ce qui ne permet pas à ce gibier de se sauver. Au niveau de la migration, là aussi une belle année pour la palombe et la bécasse.

▪ **Côté festivité**, comme d'habitude, nous avons pris part à la vie de notre commune, en participant activement à la fête votive et en réalisant une matinée *"entretien des chemins"*. Le dimanche 7 septembre, les chasseurs se sont réunis afin de nettoyer des chemins de la commune et ils se sont retrouvés ensuite pour partager un bon repas. Cette opération, répétée depuis plusieurs années, sera à nouveau reconduite à la rentrée. Notre journée du mois d'août a été une réussite, la paëlla a été dégustée par 120 personnes. Un chèque de 150 € a été remis au Téléthon (photo ci-dessus) grâce aux courageux randonneurs et traileurs qui ont crapahuté pendant 10 ou 16 km. Petite nouveauté dans nos manifestations, le 28 et 29 mars derniers, nous avons organisé avec l'équipe de Beynat et l'AFACCC 19 un concours de meute sur sanglier qui,

on l'espère, sera reconduit l'an prochain. Nous vous souhaitons une bonne saison estivale.

**La société de chasse
de Neuville**



Remise d'un chèque de 150 € au Téléthon par la Société de Chasse neuvilloise.

► COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2025.

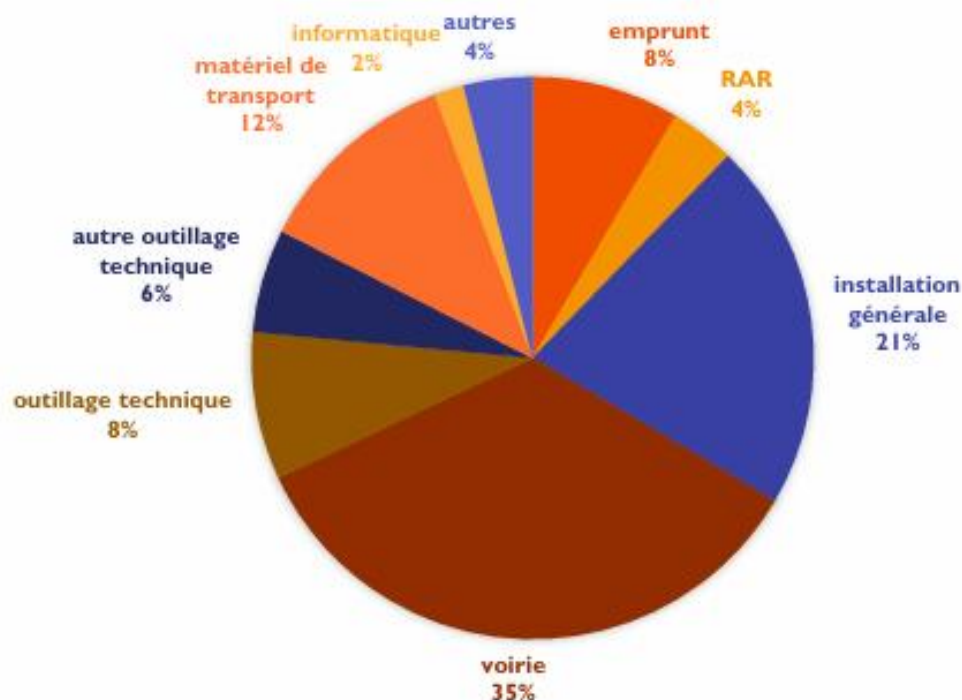
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	<i>En Euros</i>		<i>En Euros</i>
Recettes année	196 007.91	Recettes année	62 469.64
Dépenses année	133 964.78	Dépenses année	76 574.27
Résultat année	62 43.13	Résultat année	-14 104.63
Résultat antérieurs R002	118 212.79	Résultat reporté R001	17 810.36
Excédent cumulé	180 255.92	Résultat cumulé	+ 3 705.73

Besoin en financement réel : 694.27 €

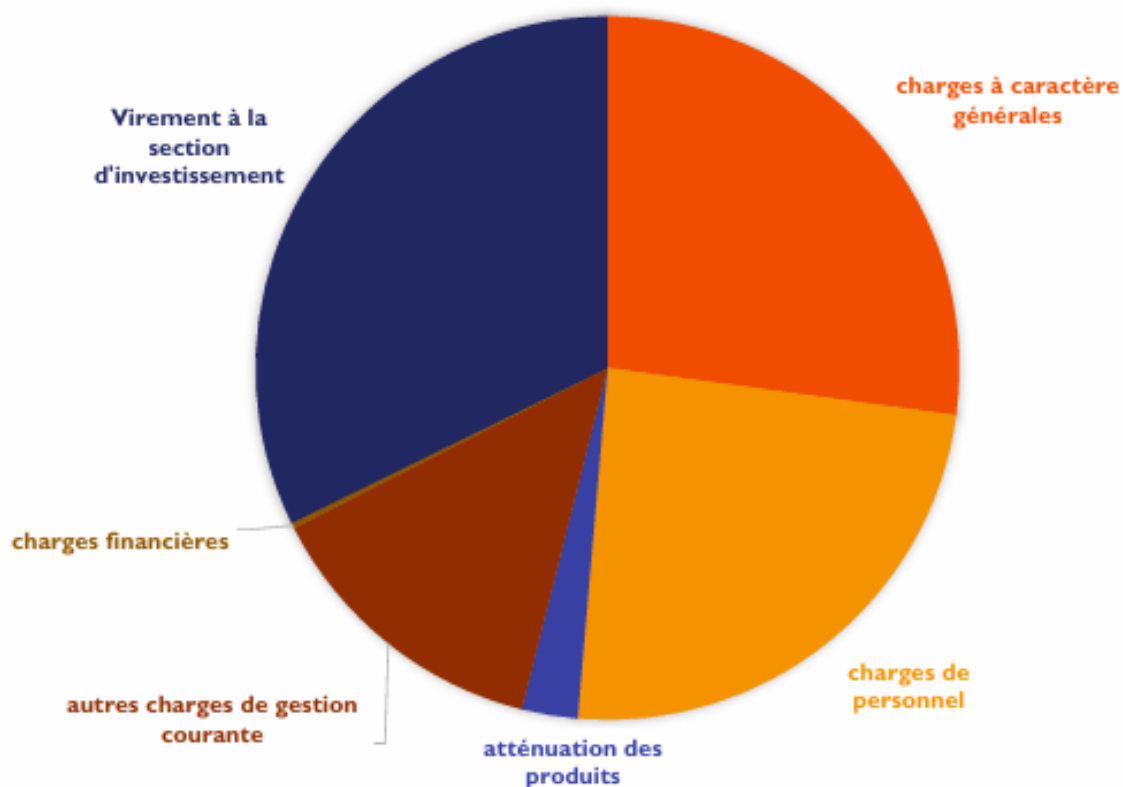
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif 2026 : 179 561.65 €

► BUDGET PRIMITIF 2026.

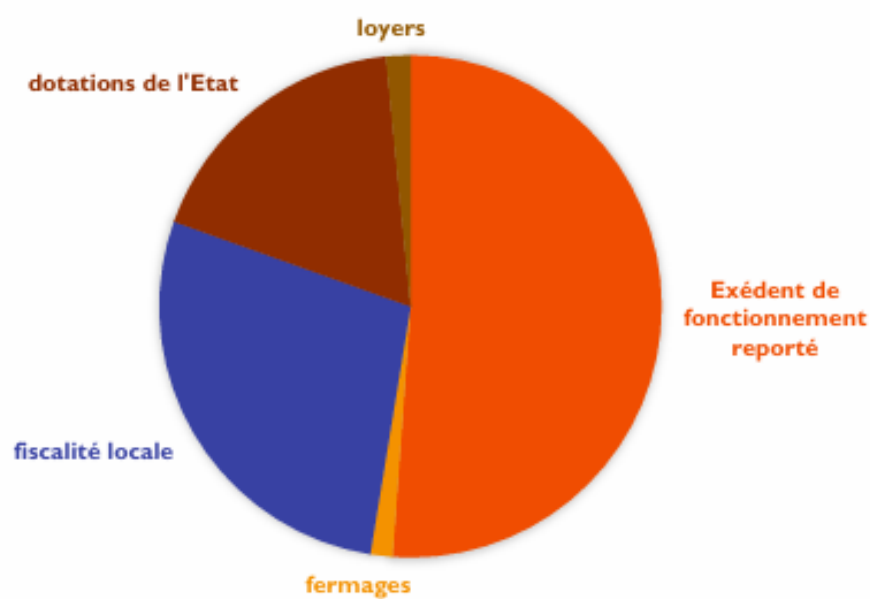
Le budget a été adopté à l'unanimité des membres présents (10/11) le 8 avril dernier. Le taux 2026 des impôts locaux restent inchangé pour ce qui concerne la part communal à savoir **taxe foncière bâti 33.29%**, **taxe foncière non bâti : 121.72%** et **taxe habitation 12.99%**.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 351 061.65 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 351 061,65 €



INFORMATIONS

BRUIT

Bien vivre ensemble, respectons les horaires !

En application de l'arrêté préfectoral portant réglementation
des bruits de voisinage du 24 novembre 1999, les travaux
de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur
ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

LES JOURS OUVRABLES

de 8h30 à 12h | de 14h30 à 19h30

LES SAMEDIS

de 9h à 12h | de 15h à 19h

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

de 10h à 12h

La respect
des horaires,
c'est plus de tranquillité
pour tout !

Quelques exemples d'appareils à moteur concernés








TONDEUSE
À GAZON

TRUELLE
ÉLECTRIQUE

TRONÇONNEUSE

DÉSHERFEUR
À MOTEUR

NETTOYEUR
HAUTE PRESSION

BROYEUR
DE VÉGÉTAUX

Moins de bruit, plus de respect,
meilleures relations de voisinage !

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Préserveons notre santé
et notre environnement !

En Commun, le brûlage à l'air libre des déchets verts est **INTERDIT** pour les particuliers.

CE QUI EST CONCERNÉ (sauf en agriculture)

- Fauche d'herbes
- Tourteaux de pelouse
- Talles de haies et d'arbustes
- Branches et résidus d'élagage
- Restes végétaux des jardins et de potager

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

- Émission de particules fines et de fumées toxiques
- Maladies pour le voisinage
- Risques d'incendie
- Altération de l'air et impacts à l'environnement

LES BONNES SOLUTIONS

- COMPOSTER**
Transformez vos déchets en ressource !
- MULCHER AU JARDIN**
Plantez et couvrez les sols avec les résidus de tonte ou d'élagage.
- VERMINER LES DÉCHETS**
Utilisez les bennes en collecte ou de compostage.
- RECycler LES DÉCHETS**
Apportez vos déchets verts dans le déchèterie la plus proche.

**UNE INFRACTION PUNISSABLE D'UNE AMENDE
JUSQU'À 450 €**
jusqu'à 100 kg de déchets verts

Le texte peut également s'appliquer aux entreprises selon l'importance de leur infraction.

Ensemble, adoptons les bons gestes !
Les déchets verts sont une ressource, pas un déchet à brûler.

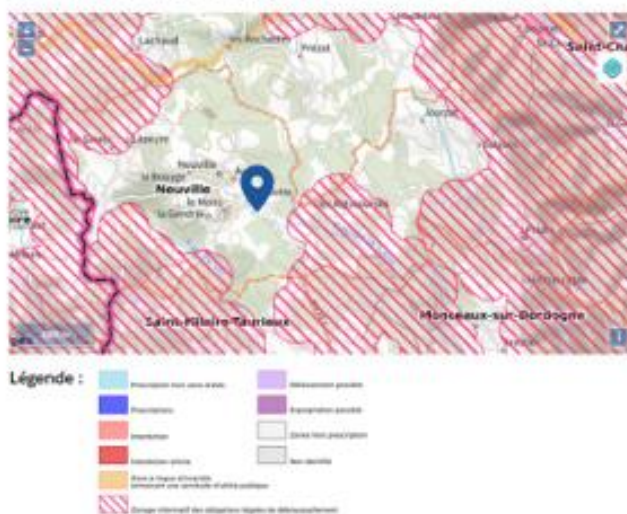
Source : Préfecture de la Gironde - Régions de l'Europe de l'Ouest
Photo : Gironde.fr

► **Obligations légales de débroussaillage : serez-vous concerné ?**

► Par l'arrêté du **13 avril 2026** modifiant l'arrêté du 6 février 2024 **classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie** au titre des articles L.132-I et L.133-I du code forestier, les massifs forestiers et leurs espaces naturels combustibles contigus tels que cartographiés dans l'atlas départemental, d'une superficie supérieure à 4 ha, présentant un aléa feu de forêt qualifié de « fort » ou « très fort » ont été **identifiés au niveau national** sur la commune de **Neuville**. Un arrêté préfectoral attendu pour l'automne précisera les **prescriptions d'obligations légales de débroussaillage (OLD)**.

Sur le site « **Géorisques** » vous pouvez d'ores et déjà vérifier si vous serez concerné par cette obligation.

Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage



INVITATION

A la plantation du Maï !



REJOIGNEZ-NOUS POUR
UN MOMENT
CONVIVIAL !

**DIMANCHE 23 AOÛT
2026**

A PARTIR DE 11 HEURES

**DANS LA COUR DE LA
MAIRIE
DE NEUVILLE**

**PLANTATION DU MAI,
VIN D'HONNEUR
&
BUFFET CHAMPETRE.**

BULLETIN REPONSE

A renvoyer à la mairie de Neuville (boîte mail ou boîte aux lettres) avant le 10 août 2026.

NOM : PRENOM :

Adresse :

Téléphone : Mail :

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

dont ADULTE.....dont ENFANT.....